

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

---

**ORDRE DU JOUR**

**Présidence du Préfet :**

1. Liste des présences et constitution du Bureau provisoire
2. Assermentation des délégués et des suppléants du Conseil Intercommunal
3. Election du/de la Président/e du Conseil Intercommunal
4. Election du/de la Secrétaire du Conseil Intercommunal

**Présidence du Président du Conseil Intercommunal :**

5. Election du/de la Vice-président/e du Conseil Intercommunal
6. Election des deux scrutateurs
7. Election des deux scrutateurs suppléants
8. Election des membres du Comité de Direction
9. Election du/de la Président/e du Comité de Direction
10. Election des 5 membres de la Commission de Gestion et des Finances ainsi que de 2 suppléants
11. Validation de l'adhésion de la Commune de Bursinel au Conseil Intercommunal

**Présidence du Préfet :**

12. Assermentation du délégué et du suppléant de la Commune de Bursinel (sous réserve de la validation au point 11)
13. Assermentation du/de la Président/e et des membres du Comité de Direction
14. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Il est constaté que ces nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.

La liste des délégués est déposée sur le bureau.

Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

**Fonctionne comme secrétaire provisoire :** M. Andres Zähringer

**Fonctionnent comme scrutateurs provisoires :**

Mme Valérie Jeanrenaud

M. Jean-Daniel Grandjean

M. François Delafoge

M. Nicolas Walter

Conseillers présents 93 Conseillers excusés 4 Conseillers absents 25

Les conseillers et/ou membres du Comité absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront.

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de direction et enfin le ou la Président(e) du Comité de direction, selon l'article 62 de dite loi.

**Est élu(e) Président(e) du Conseil intercommunal :** M. Eric Hermann

**Est élu(e) Secrétaire du Conseil intercommunal :** M. Andres Zähringer

**Est élu(e) Vice-président(e) du Conseil intercommunal :** Mme Raymonde Schoch

**Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :**

▪ **Sucrateurs :**

M. Jean-Daniel Grandjean  
M. François Delafoge

▪ **Suppléants :**

Mme Valérie Jeanrenaud  
M. Nicolas Walter

**Sont élus au Comité de direction :**

M. Serge Beck	M. Bernard Penel
M. Gérald Creteigny	M. Gérard Produit
M. Denis Dumartheray	M. Daniel Rossellat
M. Jean-Noël Goël	M. Jean Sommer
M. Thierry Magnenat	M. Pierre Stampfli
M. Philippe Paréaz	-----

**Est élu(e) Président(e) du Comité de direction du Conseil Régional :**

M. Gérald Creteigny

**Sont élus membres de la Commission de gestion et des finances :**

M. Eric Cheseaux

M. Antoine Nicolas

M. Christian Graf

M. Luc Visinand

M. Charles Müller

-----

**Sont élus membres suppléants de la Commission de gestion et des finances :**

M. Frédéric Guilloud

M. Pierre-Alain Schmidt

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le Président du Conseil intercommunal et le Secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi précitée).

La Commune de Bursinel est acceptée, à l'unanimité, au sein du Conseil Intercommunal du Conseil Régional.

Le procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 9h00

Le Préfet



Jean-Pierre Deriaz

Le Secrétaire



Andres Zähringer

